



OFFICE INTERNATIONAL

du Coin de Terre et des Jardins Familiaux

association sans but lucratif

Regroupement des fédérations européennes des jardins familiaux
Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe

**Règlement portant création d'un diplôme concernant des activités sociales des
jardiniers associés**



20 rue de Bragance, L-1255 LUXEMBOURG

- 1) Il est créé par l'Office International un diplôme d'honneur conforme au modèle ci-annexé destiné à encourager et à récompenser des jardiniers associés/des personnes qui entreprennent des activités sociales dans le cadre des jardins familiaux.
- 2) La fédération membre soumet au secrétariat général la demande de l'initiateur concerné dont le projet range dans le cadre ci-dessous décrit. La demande contient une description du projet, la motivation de la demande ainsi que des photos illustrant le projet. La demande doit être introduite auprès du secrétariat au moins deux mois avant la réunion internationale au cours de laquelle le diplôme devra être remis.
- 3) Les critères qui doivent présider à la sélection du projet par la fédération membre sont les suivants:
 - 3.1.: Les activités peuvent être les plus variées possibles. Il peut s'agir d'activités dans les domaines des personnes âgées, des enfants, des handicapés, des chômeurs, des immigrants etc.

Cette énumération n'est ni exhaustive ni limitative.

Le projet devra avoir une portée certaine et visible pour la société ou un groupe de la société.

Le projet doit être en fonctionnement et des premiers résultats doivent être visibles.
 - 3.2.: Le projet peut être réalisé, facilité ou stimulé par une association au niveau local ou régional.

De même une fédération, qui développe une activité s'étendant d'une façon prouvée sur l'ensemble du territoire, peut également demander un diplôme d'honneur.
- 4) La remise se fait de la façon suivante:
 - 4.1.: Le représentant de la fédération membre reçoit officiellement du président de l'Office le diplôme d'honneur et est chargé de le remettre à l'association concernée.
 - 4.2.: Un représentant du projet qui doit être récompensé peut également recevoir le diplôme à l'occasion de la manifestation internationale.

Adopté à Birmingham le 26 août 2010